



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120270

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/12/2021 17H39 C:024861 I:30170
V/REF : 153112
V/Email reçu le Mardi 07/12/2021 à 17H39

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. 334
IMMEUBLE : 293 GRANIER
293, RUE DU GRANIER
73230 ST ALBAN LEYSSE

Voglans, le 22 Décembre 2021

Référence Marché: 2018031208-0000001

LOCALISATION : ALLEE 293RUE GRANIER - LOGT DE MR KATAKO - 1ER ETAGE - TEL06 09662707

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT DU RESERVOIR ET CHASSE D EAU WC

Donneur d'ordre : Mme F. GRAVINA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 16/12/21 A 9H30
LOGEMENT DE MR KATAKO - 1ER ETAGE
COUPURE D'EAU DU WC
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU RESERVOIR WC ET DU MECANISME DE CHASSE D'EAU
REMISE EN EAU
CONTROLE ET CONSTAT D'ETANCHEITE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT ET DU BON ECOULEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 20/12/21 à 17H14 l.pedretti@cristal-habitat.

CV LCOMPTER Email envoyé le 20/12/21 à 17H14 Mme F. GRAVINA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120270

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	WC00006-FP.Réservoir Résine le 16/12	1	57,57	57,57
1,00	WC00008-FP.Mécanisme chasse d'eau	1	49,19	49,19
TOTAL H.T.				106,76
T.V.A. a 10,00%				10,67
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>117,43</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

7/12
17h39

Entreprise

Référence : 0201822

Téléphone : 04.79.52.08.82

Marché : 2018031208 - 0000001

PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- LOT 2- ALLOBROGES

Demandeur

Locat. présent : MME KATAKO SONIA M KATAKO JEAN PIERRE

Entré le : 18/09/2009

Téléphone : 06 09 66 27 07

Intervention

Etablie par F.GRAVINA le : 07/12/2021

Date exécution prévue : 08/12/2021

Nature travaux : HDL GROS ENTRETIEN

N° affaire : 1 286 790

OS ENTREPRISE 153112

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Lieu d'intervention

MME KATAKO SONIA
M KATAKO JEAN PIERRE
293 RUE DU GRANIER
73230 ST ALBAN LEYSSE

KATAKO KATAKO RA Iserba : portee du reservoir WC HS du 07/12/2021

Travail	Désignation	Qté
WC00006	WC - W.C. N°1	
	Remplacement réservoir résine + colonne chasse	1,00
	SUITE A RAPPORT D ANOMALIE D ISEBBA	
	PORTEE DE CHASSE HS	

Demande de travaux établie par F.GRAVINA le 07/12/2021

Signature :

A joindre obligatoirement sans agraffer à votre facture

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01334-00001-00001-00004 H / Type 2 / 01 Etagé : 01 293 RUE DU GRANIER 73230 ST ALBAN LEYSSE	MME KATAKO SONIA M KATAKO JEAN PIERRE sonia.guettafi76@gmail.com entré le 18/09/2009	Fixe : 06.09.66.27.07
Resp batiment : Sud GRAVINA F.GRAVINA		
Information Amiante :		
Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 153112		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT

1

Edition du 07/12/2021 à 16h08



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX .

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 293 RUE DU GRANIER 73230 ST ALBAN LEYSSE

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher, les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 07/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.